

ACTIVITÉS DE LOISIRS – ANNÉE 2020 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

Finalité :

- Aide financière destinée aux enfants de 6 à 16 ans pour encourager la participation des enfants aux activités de loisirs, sportives, culturelles, etc....

Important :

- Cette aide ne concerne pas les prestations fournies par la commune, tel que les activités vacances,
- Cette aide est non cumulable, si une aide vous a déjà été apportée, le CCAS n'en fournira pas une complémentaire.

Montant de l'aide :

- Le calcul de l'aide se fera sur le montant correspondant à 60 % du montant total de la facture,
- Le calcul de l'aide peut concerner une ou plusieurs activités dans les limites indiquées ci-après et déduction faite des autres aides (CE, entreprises...)
- 75 € **maximum** par enfant et par an quotient inférieur ou égal à 600 (au prorata du calcul final de l'aide)
- 50 € **maximum** par enfant et par an quotient familial entre 601 et 900 (au prorata du calcul final de l'aide)

Conditions :

- Avoir sa résidence principale sur la commune
- Être âgé de 6 à 16 ans

Justificatifs (pièces à joindre) :

- Facture s'année 2020 ou année scolaire 2019-2020 non déjà présentée.
- Justificatif de résidence principale
- Pièce d'identité de l'enfant ou livret de famille
- Attestation CAF pour le quotient familial
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : _____

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Je soussigné-e _____ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte Saint-Martin, le _____

Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier